

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
19 mars 2025

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION DE POSTES –
MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS

Séance ordinaire du 19 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 19 mars à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 mars 2025 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent (Proc. De Mme DOUTERLUNGNE Marine). Mme WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. M. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). Mme LEWILLE Laura. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. VANDERSTEEN Pascal. Mmes MADAU Graziella. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes DOUTERLUNGNE Marine. CASSEZ Laëtitia. MM. HENAUX Christophe. SZYSZKA Jacques.

Absents : MM. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes ANDRE Laëtitia. JORION Geneviève.

Secrétaire de séance : Mme LEWILLE Laura.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité d'ouvrir de nouveaux postes au tableau des effectifs dans le but de procéder à la nomination d'un chargé de projet non permanent, à la titularisation d'agents contractuels, d'apprentis ayant terminé leur apprentissage et dans le cadre des avancements de grade ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à adopter la modification du tableau des effectifs suivante :

- Création d'un emploi **d'adjoint administratif** non permanent à temps complet ;
- Création d'un emploi **d'adjoint d'animation** à temps complet ;
- Création d'un emploi **d'adjoint technique** à temps complet ;
- Création d'un poste **d'éducateur de jeunes enfants** de classe exceptionnelle à temps complet ;
- Création d'un emploi **d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe** à temps complet ;
- Création d'un emploi **d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe** à 28h00 hebdomadaires.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-2162 02747-2 025 0316-2 025 09-DE